

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*.\*.\*.\*.\*

Madame Marie THUILLIER excuse l'absence de Monsieur Dominique ROUSSELOT.

Madame Marie THUILLIER remercie la présence de la presse locale et donne lecture des remerciements adressés par Madame Soazig LANCO au nom de l'AMDBI, pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER,  
Première Adjointe



Pour le Maire, l'Adjointe,  
Marie THUILLIER

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**2) REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DE TERRAINS**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que par sa délibération n° 2 du 5 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet d'achat de deux terrains constructibles,

Le crédit total de ce projet est de 173 500.00 €  
L'autofinancement est de 173 500.00 €  
Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 173.500.00 €.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements,  
Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 25 janvier 2024,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions :

**Article 1** : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

**Article 2** : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 173 500.00 €uros.

**Article 3** : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5** : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER  
Première Adjointe



Pour le Maire, l'Adjointe,  
Marie THUILLIER

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**3) COTISATION 2024 A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES**

Sur proposition de Madame Marie THUILLIER, Première Adjointe, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité, au renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT), et l'autorise à mandater la somme de 214 €, montant de la cotisation de l'année 2024.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER,  
Première Adjointe



Pour le Maire, l'Adjointe,  
Marie THUILLIER

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**4) COTISATION 2024 A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES ET PRESIDENTS DES EPCI DU MORBIHAN**

Madame Marie THUILLIER, première adjointe, propose de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Maires et Présidents des EPCI du Morbihan, incluant l'adhésion à l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de cette adhésion pour 2024 et l'autorise à mandater la somme de 294.22 euros, qui correspond à 0.296 € de cotisation par habitant de la commune.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER,  
Première Adjointe

 Pour le Maire Adjointe,  
Marie THUILLIER



**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**5) INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE : ANNEE 2024**

Conformément à la réglementation, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église s'élève 126.91 euros pour 2024 pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à mandater 126.91 euros à Monsieur le Curé au titre de 2024.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER,  
Première Adjointe



Pour la Maire, Adjointe,  
Marie THUILLIER

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**6) TARIFS GÎTE 2024 – REVISION**

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le 25 janvier 2024, Madame Marie THUILLIER propose la modification des tarifs du gîte communal comme suit :

| Gîte                                                                | 2024    |
|---------------------------------------------------------------------|---------|
| Lit en Gîte de 10 et 18 lits (taxe de séjour non comprise)          | 25.00 € |
| Lit en Chambre (chambre de trois lits, taxe de séjour non comprise) | 32.00 € |

Cette modification est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER,  
Première Adjointe



Pour le Maire, l'Adjointe,  
Marie THUILLIER

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**7) DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PARKING DES GRANDS-SABLES PAR MABALULU POUR LA SAISON 2024**

Madame Marie THUILLIER, première Adjointe, fait part du courrier reçu de Madame Nathalie LALLEMAND, de Mabalulu, demandant l'autorisation d'installer un Food-Truck sur le parking des Grands-Sables durant la saison estivale 2024, afin de proposer de la vente à emporter, comme les années précédentes.

Après discussion, les élus émettent un accord de principe sous réserve que, ne soient installées que 2 tables et 4 chaises. Il n'y aura pas de fourniture d'eau et d'électricité. Le véhicule pourra rester en permanence sur place, la décision est laissée à l'appréciation de Madame LALLEMAND.

Le tarif proposé par la Commission des Finances réunie le 13 février 2024, est de 1040.00 euros pour la saison (du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 août 2024 inclus). Le tarif proposé reste identique à celui de l'année passée.

L'emplacement sera déterminé sur place avec un élu.

Un contact sera pris avec cette commerçante pour voir si toutes les conditions requises seront remplies.

Si tel est le cas, le conseil municipal autorise le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER,  
Première Adjointe



Pour le Maire, l'Adjointe,  
Marie THUILLIER

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Marie THUILLIER, Première Adjointe au Maire de Locmaria.

|                                   |      |                        |                   |
|-----------------------------------|------|------------------------|-------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation    | : 13 février 2024 |
| Nombre de conseillers présents    | : 8  | Date d'affichage et de |                   |
| Nombre de conseillers votants     | : 14 | Publication            | : 22 février 2024 |

**Etaient présents** : Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Thomas BRON.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Christophe SAMZUN

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Volaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

**Secrétaire de séance** : Rozen MAHEVO

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**8) DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PARKING DES GRANDS-SABLES PAR L'ÎLE SUCREE POUR LA SAISON 2024**

Madame Marie THUILLIER, première Adjointe, fait part du courrier reçu de Monsieur Freddy PADALEC, de l'Île Sucrée, demandant l'autorisation d'installer un mini container sur le parking des Grands-Sables durant la saison estivale 2024, afin de proposer de la vente à emporter (crêpes, glaces, boissons...).

Après discussion, les élus émettent un accord de principe sous réserve que :

- Ne soient installées que 2 tables et 4 chaises,
- Pas de fourniture d'eau et d'électricité.

Le tarif proposé par la Commission des Finances réunie le 13 février 2024, est de 1040.00 euros pour la saison du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 août 2024 inclus). Les élus décident de réévaluer le tarif, par souci d'équité avec Mababulu, à savoir 1560.00 euros pour trois mois.

L'emplacement sera déterminé sur place avec un élu.

Un contact sera pris avec ce commerçant pour voir si toutes les conditions requises seront remplies.

Si tel est le cas, le conseil municipal autorise le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 20 février 2024.

Marie THUILLIER,  
Première Adjointe



Pour le Maire, Adjointe,  
Marie THUILLIER